

MENTIONS LEGALES :

Appartement T3 lot 211 à 324.175 € (3 personnes) :

Mensualité appartement 3 pièces lot 211 de 66m² habitables + balcon 6.14m², situé au 1er étage de la résidence PROMENADE MANET à Asnières-Sur-Seine.

Votre appartement 3P en zone A bis pour 1.157,76€ par mois hors assurance sur 25 ans

Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un bien en zone Abis pour 324.175 € (hors frais de notaire, garantie, dossier bancaire ou de courtage mis en apport par le client), 175€ d'apport mis sur le prix d'achat, 102.000 € de prêt à taux zéro sur 25 ans dont 15 ans de différé et un prêt amortissable à taux fixe de 212.000€ sur 25 ans à 1,60% (Sur la base d'un ménage composé d'un couple avec 1 enfant et un revenu fiscal de référence n-2 de 40 000€, complément d'info 0% accordé par un établissement bancaire partenaire de Vousfinancer sous conditions). Taux effectif global : 1,60% (hors assurance emprunteur et garanties obligatoires) - Soit 300 mensualités de 1.157,76 € - Coût total du crédit 33.328 € - Selon le barème en vigueur en juillet 2019 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur.

VousFinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37. www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / Agence de Clichy, agence franchisée indépendante, membre du réseau Vousfinancer immatriculée au RCS Paris n°838 082 402 – SAS A.P au capital de 2.000 € - Adresse : 4 boulevard Jean-Jaurès 92110 Clichy et siège social : 4 rue Planchat 75020 Paris. Courtier en crédit immobilier et mandataire d'assurances immatriculé au registre de l'orias (www.orias.fr) sous le n° 18002604. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com »